

RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00070
Numéro SIREN : 948 523 071
Nom ou dénomination : 2MKS

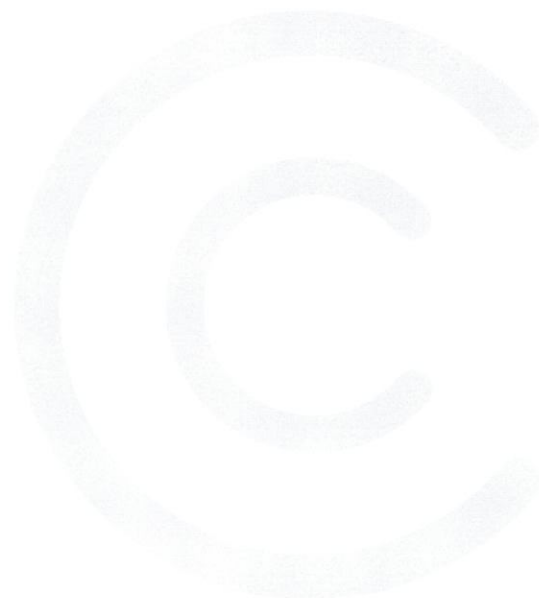
Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 298



Eric Maërte Audit
Commissariat aux Comptes

2MKS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur les apports de titres effectués
Par Monsieur Mathieu TSCHUPP



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
EN COURS DE CONSTITUTION
SIÈGE SOCIAL : 2 Ter Chemin des Haies
10300 MONTGUEUX

**Société par Actions Simplifiée
« 2MKS »**

**Rapport du Commissaire aux Apports
Sur les apports de titres effectués
Par Monsieur Mathieu TSCHUPP**

Aux futurs associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des futurs associés en date du 06 décembre 2022, concernant les apports de titres devant être effectués par :

- Monsieur Mathieu TSCHUPP,
Né le 29 septembre 1977 à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS (10120), de nationalité française,
Epoux de Madame Muriel FINOT, mariés à la mairie de MONTGUEUX (10300) le 05 juillet 2003, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Philippe JONCQUET, notaire à TROYES (10000), le 22 mai 2003, régime non modifié à ce jour,
Demeurant ensemble, 2 Ter Chemin des Haies – 10300 MONTGUEUX,

dans le cadre de la constitution de la société « 2MKS », nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévus aux articles L.227-1 et L.225-8 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de statuts constitutifs de la société « 2MKS ». Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Exposé de l'opération projetée
2. Description, évaluation et rémunération des apports
3. Vérifications effectuées
4. Conclusion

I. Exposé de l'opération projetée :

1.1 But de l'opération :

L'opération consiste en l'apport de titres de la société « TCP DEVELOPPEMENT », Société Par Actions Simplifiée, au capital de 7.000.000 euros, divisé en 76 762 actions de 91,19 euros, dont le siège social est situé, 119 Route d'Auxerre – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES, sous le n° 722 880 028, appartenant à Monsieur Mathieu TSCHUPP au profit de la société « 2MKS », lors de sa constitution.

Le capital social de la société « TCP DEVELOPPEMENT » est actuellement réparti comme suit :

Associés	Nombre de titres en pleine propriété	Nombre de titres en usufruit	Nombre de titres en nue - propriété
Monsieur Mathieu TSCHUPP	26 341		11 585
Madame Anne-Sophie DUPARCQ	26 341		11 585
Monsieur Jean-Marie TSCHUPP		20 790	
Madame Claude TSCHUPP		2 380	
SARL DU CHAVANT	910		
TOTAUX	53 592	23 170	23 170

La société « TCP DEVELOPPEMENT » est dirigée par Monsieur Mathieu TSCHUPP, en sa qualité de Président. Madame Anne-Sophie DUPARCQ et Monsieur Jean-Marie TSCHUPP ont, quant à eux chacun, la qualité de Directeur Général.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le transport de toute nature, sous quelque forme que ce soit et dans tous pays, l'affrètement routier et fluvial, l'entreposage, le magasinage et stockage de toutes marchandises ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- La participation directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société « 2MKS » aura pour objet, en France et à l'étranger :

- La propriété et la gestion d'un portefeuille de titres et valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général ; la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres sociaux, de fusion ou autrement ;
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'occupation à titre gratuit par le gérant, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux des parts, titres divers ou biens et droits immobiliers, devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

L'apport des titres de la société « TCP DEVELOPPEMENT » sera rémunéré par des actions de la société « 2MKS » attribuées à Monsieur Mathieu TSCHUPP lors de la constitution de ladite société.

Etant précisé que des apports en numéraire seront effectués par les futurs associés pour un montant global de 2,74 euros (Deux Euros et Soixante-Quatorze Centimes), soit 1,74 euro par Monsieur Mathieu TSCHUPP et soit 1 euro par Madame Muriel FINOT.

1.2 Propriété et jouissance :

La société « 2MKS » sera propriétaire des titres présentement apportés à compter du jour de son immatriculation.

Elle en aura la jouissance à compter de ce même jour.

II. Description, évaluation et rémunération des apports :

2.1 Description des droits et biens apportés :

Monsieur Mathieu TSCHUPP apporte à la société « 2MKS », sous les garanties ordinaires de fait et de droit :

- La pleine propriété de 26 341 actions de la société « TCP DEVELOPPEMENT », Société Par Actions Simplifiée, au capital de 7.000.000 euros, divisé en 76 762 actions de 91,19 euros chacune, de même catégorie, libérées intégralement, dont le siège social est situé, 119 Route d'Auxerre – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le n° 722 880 028,

Evaluées à : 8.600.863,32 Euros

- La nue-propriété de 11 585 actions de la société « TCP DEVELOPPEMENT », Société Par Actions Simplifiée, au capital de 7.000.000 euros, divisé en 76 762 actions de 91,19 euros chacune, de même catégorie, libérées intégralement, dont le siège social est situé, 119 Route d'Auxerre – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le n° 722 880 028,

Evaluées à : 2.647.913,94 Euros

Soit un total des apports de titres de : 11.248.777,26 Euros

L'apport qui précède est consenti et accepté pour un montant évalué à 11.248.777,26 Euros (Onze Millions Deux Cent Quarante-Huit Mille Sept Cent Soixante-Dix-Sept Euros et Vingt-Six Centimes).

2.2 Valorisation de l'apport :

La société « TCP DEVELOPPEMENT » a clôturé ses derniers comptes annuels au 31 décembre 2021 ; ceux-ci ont été approuvés par la collectivité des associés en date du 13 juin 2022. Aucune distribution de dividendes n'a été actée lors de ladite Assemblée Générale d'approbation des comptes.

La société « TCP DEVELOPPEMENT » détient des titres de participation dans plusieurs entités, dont les principales sont :

TCP DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée (siren : 399 037 761) : 50 000 titres, soit 100,00 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 762.154 euros ; elle-même détenant la société TCP MESSAGERIE, Société par Actions Simplifiée (siren : 538 830 456) : 50 000 titres, soit 100,00 % du capital ;

TCP LOGISTIQUE, Société par Actions Simplifiée (siren : 509 508 172) : 1 000 titres, soit 100,00 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 400.000 euros ;

TCP LOCATION, Société A Responsabilité Limitée (siren : 412 521 643) : 437 460 titres, soit 99,99 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 499.954 euros ;

TCP MARNE, Société par Actions simplifiée (siren : 349 070 813) : 19 810 titres, soit 92,14 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 2.621.775 euros ;

S.T.T.I TRANSIT, Société Anonyme (siren : 582 880 597) : 3 315 titres, soit 49,77 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 54.678 euros ;

S.T.T.I, Société par Actions Simplifiée (siren : 417 604 667) : 2 088 titres, soit 34,00 % du capital, dont la valeur nette comptable des titres au 31 décembre 2021 s'établit à 172.803 euros ;

Ces sociétés d'exploitation ont été valorisées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 selon les paramètres suivants : 4 fois l'EBITDA 2021 + trésorerie nette x pourcentage de détention.

Les biens immobiliers détenus par la société « TCP DEVELOPPEMENT », dans lesquels sont exercées les activités des sociétés d'exploitation, ont été valorisés selon leur valeur de rendement.

Aussi, la valeur de la société « TCP DEVELOPPEMENT » a été déterminée à partir de ses capitaux propres au 31 décembre 2021, retraités de la plus-value nette d'impôt, sur les titres de participation des sociétés d'exploitation et sur les biens immobiliers. La valeur de la société « TCP DEVELOPPEMENT » ressort à 25.064.400 euros pour 76 762 actions.

Les parties ayant arrêté conventionnellement la valeur du titre à 326,52 euros pour les titres détenus en pleine propriété et à 228,564 euros pour les titres en nue-propriété.

2.3 Rémunération de l'apport :

Etant préalablement rappelé que Monsieur Mathieu TSCHUPP réalisera également un apport en numéraire de 1,74 euro, soit un montant global d'apport (en nature + en numéraire) de 11.248.779,00 euros.

Aussi, les apports en nature et en numéraire, ci-dessus énoncés, seront rémunérés par attribution à Monsieur Mathieu TSCHUPP, de 11 248 779 actions de la société « 2MKS » pour une valeur globale de 11.248.779 euros, à la valeur nominale de 1 euro (Un Euro) chacune, émises à la constitution de la société « 2MKS » et qui seront entièrement libérées dès leur émission.

III. Vérifications effectuées :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports.

A ce titre, nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- Pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de statuts constitutifs ;
- Pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 de la société « TCP DEVELOPPEMENT », du juridique d'approbation desdits comptes et des conclusions d'audit des commissaires aux comptes ;
- Pris connaissance des derniers comptes annuels des différentes filiales détenues par la société « TCP DEVELOPPEMENT », du juridique d'approbation de leurs comptes et des éventuelles conclusions d'audit du commissaire aux comptes ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité.

Nous nous sommes assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à cette date.

Monsieur Mathieu TSCHUPP nous a certifié :

- Être propriétaire en pleine propriété de 26 341 actions et détenir la nue-propriété de 11 585 actions de la société « TCP DEVELOPPEMENT », Société Par Actions Simplifiée, au capital de 7.000.000 euros, divisé en 76 762 actions de 91,19 euros chacune, de même catégorie, libérées intégralement, dont le siège social est situé, 119 Route d'Auxerre – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le n° 722 880 028 ;
- que les actions apportées sont toutes libres de tout nantissement ou toute charge quelconque, qu'elles ne font pas l'objet d'une quelconque saisie ou d'une revendication par un tiers, à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit ;
- que la société « TCP DEVELOPPEMENT » dont les actions sont apportées n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire.

IV. Conclusion :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-avant, dont le total s'élève à 11.248.777,26 Euros (Onze Millions Deux Cent Quarante-Huit Mille Sept Cent Soixante-Dix-Sept Euros et Vingt-Six Centimes).

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

Notre rapport ne fait pas état d'avantages particuliers et il ne nous en a pas été signalé.

Troyes, le 22 décembre 2022

